

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt trois
Présents : 07 Le 06 Avril à 18 heures 45 min
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle
de conseil municipal, sous la présidence de M. Christopher
LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Mars 2023

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-
LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Ludovic
MARTIN.

Absents excusés : M. Guillaume JOLLES qui a donné pouvoir à Mme Julie BOUTOULLE.

Mme Sophie BAEZ est élue secrétaire de séance.

OBJET 2023-015 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 par section puis pour chaque Section par
Chapitres.

SECTIONS	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	267 375,45 €	267 375,45 €
Section d'investissement	195 365,58 €	195 365,58 €
Total	462 741,03 €	462 741,03 €

M. Le Maire rappelle le principe de fongibilité qui selon la nouvelle nomenclature M57
l'autorise à dépenser à hauteur de 7.5 % pour chaque section hors charges du personnel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 au niveau des chapitres
pour la section fonctionnement et pour la section investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de fongibilité.

Vote :

Pour : 08/08
Contre : 00/08
Abstention : 00/08

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

M. Christopher LATAPY
Maire

Mme Sophie BAEZ
Secrétaire de Séance


